



# Le Réveil Syndicaliste

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
**NANTES**

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par des Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 5.88 ☎

PARAISANT LE 10 DE CHAQUE MOIS

La place nous manque pour reproduire intégralement l'Enquête sur les Congés payés, nous en donnons seulement la partie principale que nous empruntons à « La Voix du Peuple », Bulletin Officiel de la Confédération Générale du Travail.

N. D. L. R.

## Enquête sur les Congés payés aux Ouvriers

Le Ministère du Travail vient de procéder à une enquête dans les établissements industriels et commerciaux qui accordent des congés payés à tout ou partie de leur personnel ouvrier.

Avant de résumer les renseignements recueillis, il convient de bien faire remarquer qu'il s'agit exclusivement de congés accordés à des ouvriers. L'enquête n'a pas porté sur les entreprises où les employés seuls bénéficient du congé (1).

Il faut également indiquer qu'on a exclu de l'enquête toutes les entreprises gérées, concédées ou subventionnées par l'Etat, les départements ou les communes. Il arrive en effet que, dans ces entreprises, les conditions du travail sont, ou bien imposées par un cahier des charges, ou bien encore influencées par les dispositions appliquées dans tel ou tel service public.

**Etablissements accordant des congés payés.** — Jusqu'ici des renseignements ont pu être recueillis dans 628 établissements industriels ou commerciaux signalés comme donnant des congés payés à leurs ouvriers.

Il a été signalé, en outre, quelques localités et industries ou diverses entreprises, non dénombrées par l'enquête, payant à leur personnel ouvrier un certain nombre de journées de vacances.

C'est ainsi qu'à Nancy, dans l'épicerie en gros, la plupart des maisons donnent un congé payé à leurs ouvriers comme à leurs employés.

A Nîmes, un accord conclu en décembre 1924, entre les tailleurs, les maisons de couture ou de mode et leur personnel, stipule qu'un congé payé de six jours sera accordé chaque année aux ouvriers et ouvrières.

A Millau, dans la ganterie, des congés payés de douze jours, seront désormais accordés aux ouvriers et ouvrières en application d'une convention intersyndicale datant de septembre dernier. Il en sera de même dans la fabrique de gants de Saint-Junien.

Les 625 établissements dénombrés dans l'enquête appartiennent un peu à toutes les régions et industries. Cependant, aucun établissement accordant des congés ouvriers n'a été signalé dans la région de Nantes, ni dans celle de Tours où la pratique des congés payés paraît entièrement ignorée.

(1) A noter que l'on n'a pas non plus retenu dans l'enquête un petit nombre d'établissements où seuls bénéficient de congés payés quelques ouvriers payés au mois ou bien quelques vieux travailleurs désignés par le chef d'entreprise.

Par contre, dans les départements d'Alsace et de Lorraine, les entreprises actuellement connues comme accordant des congés aux ouvriers, sont au nombre de 259, contre 366 pour l'ensemble des autres départements. On a fait remarquer qu'un certain nombre de chefs d'entreprise du Haut-Rhin et même du Bas-Rhin ont sans doute été influencé par le voisinage de la Suisse, où un régime de vacances payées aux ouvriers est assez généralement appliqué. Cette observation concerne particulièrement la région Saint-Louis-Huningue où les usines sont en majorité des succursales d'établissements suisses. Il n'apparaît cependant pas que le fait ainsi signalé suffise pour expliquer la disproportion précédemment indiquée entre les résultats de l'enquête, d'une part, dans les départements d'Alsace et de Lorraine, et d'autre part, dans les autres départements.

(Voix du Peuple n° 69).

## Les deux visages de l'Unité

La scission qui existe depuis plus de 4 ans dans le mouvement syndical est incontestablement une grande cause de faiblesse pour la classe ouvrière.

La reconstitution de l'Unité est désirable au plus haut point et serait favorablement accueillie par la grande majorité des travailleurs.

Mais il faut s'entendre.

Il y a unité et unité comme il y a fagot et fagot.

L'Unité, tout le monde en est partisan, mais nous ne la comprenons pas tous de la même façon.

Pour nous l'Unité n'a qu'un but : renforcer le mouvement syndical pour lui permettre de défendre plus efficacement les intérêts des travailleurs.

Or ce but ne sera atteint qu'autant que la fusion se fera dans une atmosphère d'union, de concorde et de tolérance mutuelle.

**En un mot, pour nous l'Unité ce doit être l'Union.**

Nos adversaires de tendance, ceux qui précisément s'intitulent « unitaires » et qui prétendent se faire les champions de l'Unité, sont-ils du même avis ?

Pour le savoir il suffit de nous reporter aux déclarations authentiques de leurs chefs incontestés.

A tout seigneur tout honneur.

Écoutons d'abord l'illustre Zinowiew, président de cette Internationale Communiste dont les syndicats unitaires ne sont plus que de vagues succursales.

**Si quelqu'un, dit-il, croit vraiment qu'il s'agit d'une alliance honorable avec les gens d'Amsterdam (les gens d'Amsterdam c'est nous), il est inutile de discourir davantage.**

**Nous ne voulons pas parler d'un mariage avec les gens d'Amsterdam, mais aller de l'avant contre les bandes de laquais de la bourgeoisie.**

Ce sont bien là des paroles de réconciliation où je ne m'y connais pas !!!

Son sous-verge Losovsky, secrétaire de l'Internationale syndicale de Moscou, n'est pas moins aimable.

Nous le déclarons : **les réformistes sont les agents du Capital au sein du mouvement ouvrier.** (Boum) !

Lorsque nous nous disons prêts à fusionner en une organisation unifiée, cela ne veut point dire que nous voulons un moyen terme.

Pas de compromis, pas de combinaison entre le réformisme et le communisme (on se demande ce que le communisme vient faire dans cette question de l'unité syndicale) **mais lutte à mort pour une extirpation sans ménagements.**

Et maintenant voici Sémard, secrétaire général du Parti Communiste français :

« Nous croyons que la tactique de l'Unité est un moyen de revenir aux masses réformistes trompées par leurs chefs et de leur montrer la trahison de ces chefs. »

En fait de trahison, l'ex-chef de gare Sémard qui, en 1910 menaçait de révocation les cheminots grévistes placés sous ses ordres, le même Sémard qui, il y a quelques mois à peine, entretenait au nom du Parti Communiste, des relations occultes avec Georges Valois, s'y connaît mieux que personne, nous le reconnaissons volontiers.

Mais revenons à la question.

Les camarades de bonne foi qui sont restés dans les syndicats communistes pensent-ils vraiment qu'il est possible de faire l'Unité avec des gens animés de pareilles intentions ?

Quant à nous, nous ne le croyons pas.

L'Unité se fera dans la loyauté, dans la tolérance et le respect mutuels ou elle ne se fera pas.

Tout le reste n'est que verbiage et mystification.

L'OEIL.

## Union Locale des Syndicats

Les camarades délégués au Comité Général de l'U. L. sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu **Mardi 15 Juin, à 20 heures, salle 13, Bourse du Travail.** Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; de la correspondance ; réunions de propagande ; proposition de la C. E. (Urgent).

**Nota.** — Il ne sera pas envoyé de convocation, le présent avis en tiendra lieu.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

## Dans la Métallurgie

Le Syndicat Confédéré de la Métallurgie, poursuivant son action pour le réajustement des salaires, vient d'obtenir de notables augmentations dont les ouvriers en connaîtront les bienfaits au moment où paraîtront ces quelques lignes.

De plus, un bordereau minima a été signé par le syndicat, ce qui relèvera le salaire de base de 0 fr. 35, 0 fr. 40 et 0 fr. 45 et qui garantira les ouvriers contre une baisse éventuelle des salaires en cas de chômage.

## Nouveau Bordereau de Salaires

APPLICABLE A PARTIR DU 10 JUIN 1926

La présente Convention entre les parties désignées ci-après aura une durée d'un an, à partir du 10 Juin 1926, et sera ensuite prolongée par tacite reconduction de mois en mois si elle n'est pas dénoncée un mois à l'avance.

Elle sera appliquée à partir du 10 Juin 1926.

Toutefois, si l'augmentation compensatrice de vie chère, telle qu'elle est calculée actuellement, venait à dépasser les cinq sixièmes du montant de celle de la période du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Mai 1926, une modification du calcul de cette allocation pourrait être envisagée.

Pour les ouvriers de plus de 18 ans, l'allocation compensatrice mensuelle variable suivant les fluctuations des prix de denrées de première nécessité comme définie à la Convention du 9 Septembre 1925, sera de 100% jusqu'à la taxe de 1,60. La dégressivité de 2% commencera aux taxes comprises entre 1,61 et 1,65 et se continuera ensuite à raison de 2% pour chaque augmentation de salaires de 5 centimes, jusqu'à la taxe de 2,25.

Il ne sera rien modifié à la dégressivité de l'indemnité de vie chère pour les jeunes ouvriers.

## BARÈME DES TAXES D'AFFUTAGE pour la Journée de 8 Heures

### Ouvriers de plus de 18 ans

Charpentiers en fer et Electriciens.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 125
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Chaudronniers en cuivre et en fer, Ferblantiers, Plombiers, Zingueurs.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 05
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Monteurs d'Installations de Chauffage Central.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 05
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Ajusteurs, Tourneurs, Fraiseurs, Rectifieurs, Traceurs, Raboteurs, Ajusteurs-Alésieurs sur grosses machines, Robinetiers.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 05
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Décolleteurs.....	1 <sup>re</sup> Catég.	1 90
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Mortaiseurs, Perceurs, Taraudeurs et autres Machinistes, y compris ceux de coque.....	1 <sup>re</sup> Catég.	1 75
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 65
Riveurs de chaudières et Chanfreineurs mateurs.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 »
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 85
Frappeurs de Riveurs chaudières.....		1 80
Riveurs de coques et Chanfreineurs.....	1 <sup>re</sup> Catég.	1 90
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 80
Frappeurs de Riveurs de coques.....		1 75
Menuisiers, Ebénistes et Toupilleurs.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 »
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 85
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Charpentiers bois.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 05
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 85
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Scieurs.....		1 80
Calfats.....		2 »
Marins.....		1 65
Gréeurs et voiliers.....		1 85

Bourreliers.....	1 <sup>re</sup> Catég.	1 85
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 70
Maçons et Fumistes industriels.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 05
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Peintres.....	1 <sup>re</sup> Catég.	1 85
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Chauffeurs et Conducteurs de Locomotives.....	1 <sup>re</sup> Catég. brev.	2 05
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 85
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Formeurs de Chaudières.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 35
	2 <sup>e</sup> Catég.	2 05
Formeurs de Bateaux.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 175
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
Forgerons de cornières.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 05
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
Forgerons de pièces mécaniques et Outils.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 125
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Frappeurs de Formeurs.....		1 70
Frappeurs de Forges.....		1 65
Soudeurs à l'autogène et à l'électricité.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 »
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Découpeurs au chalumeau.....		1 65
Teneurs de tas.....		1 70
Serruriers d'armement et de grosse chaudronnerie.....	1 <sup>re</sup> Catég.	1 90
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Serruriers, Ajusteurs après essai d'ajusteurs de Première Catégorie.....		2 05
Chauffeurs de rivets.....	A l'embauche.	0 775
	Après 2 mois.	0 875
	Après 4 mois.	0 975
Mouleurs, Noyauteurs, Modelleurs-Mécaniciens.....	1 <sup>re</sup> Catég.	2 175
	2 <sup>e</sup> Catég.	1 90
	3 <sup>e</sup> Catég.	1 75
Mouleurs de lingotières.....		1 75
Ebarbeurs professionnels.....		1 75
Ouvriers de petites mains de toutes catég.		1 65
Manœuvres.....		1 60
Manœuvres spécialisés.....		1 65

### Jeunes ouvriers de 13 à 18 ans

Les jeunes ouvriers de 13 à 18 ans seront payés de 0,45 à 1,225, étant entendu que leur taxe sera augmentée entre ces deux chiffres autant que possible par intervalles réguliers, en tenant compte de leurs aptitudes. Cette clause ne vise pas ceux qui sortent des cours d'apprentissage et qui sont régis par un contrat spécial.

APPRENTIS.	Première année.	0 20 à 0 30
	Deuxième année.	0 275 à 0 625
	Troisième année.	0 55 à 0 85

### TRAVAUX SALISSANTS

La prime de 20% sur la taxe horaire est maintenue pour les travaux salissants.

### Marchandage - Travail aux pièces ou à la prime

Les patrons s'efforceront de faire travailler tous les ouvriers de plus de 18 ans, y compris manœuvres et manœuvres spécialisés, aux pièces, aux marchandages ou à la prime.

L'application de la prime de ROWAN est acceptée.

Les prix de marchandages, travaux aux pièces ou à la prime seront établis de manière à ce que les bonis d'un ouvrier travaillant normalement soient au moins de 30% du salaire d'affûtage.

Pour les marchandages de longue durée, c'est-à-dire dépassant deux quinzaines, des acomptes jusqu'à concurrence de 25% pourront être versés chaque quinzaine, à l'exception des travaux commençés deux ou trois jours avant la fin de la quinzaine.

Il reste entendu que pour les marchandages en francs, ces derniers subiront

une majoration proportionnelle à l'augmentation accordée au cours de la réunion de la Commission Mixte Locale du 10 Mai 1926.

Les prix de marchandages, fiches, etc... seront, autant que possible, remis aux ouvriers au début du travail.

Les ouvriers auront droit de discuter les prix remis avec leurs contremaîtres ou chefs d'atelier ou toute autre personne désignée par la Direction.

En cas de désaccord sur les prix, la question sera portée devant une Commission consultative mixte composée de deux Membres nommés par le patron et deux ouvriers de première catégorie désignés par les ouvriers.

Il ne sera pas fait de diminution sur les prix de marchandages ou de travaux aux pièces tant que le boni n'atteindra pas 100%, à moins qu'il n'ait été fait de modifications importantes dans l'outillage, ou qu'une erreur manifeste se soit produite lors de l'établissement des prix.

### Prime à l'Anglaise

Les ouvriers de plus de 18 ans, y compris spécialisés et manœuvres auxquels le patron ne peut offrir de travaux aux pièces, à la prime ou au marchandage, bénéficieront de prime à l'anglaise ou d'avantages équivalents dont le taux sera calculé de telle sorte que l'ouvrier travaillant normalement pourra se faire une bonification minima de 25% sur son tarif d'affûtage. Il est entendu que si l'ouvrier refuse d'accepter un travail aux pièces ou au marchandage, sur un tarif assurant, pour un travail normal, le boni de 30%, il n'aura droit qu'à sa taxe horaire.

### Heures complémentaires et supplémentaires

Les heures complémentaires en semaine, ainsi que celles des dimanches et jours fériés (dérogations permanentes, décrets des 9 Août 1920 et 3 Avril 1926), ne donneront lieu à aucune majoration.

Les heures supplémentaires faites au-delà du travail normal de l'atelier (dérogations temporaires, décrets du 9 Août 1920 et 3 Avril 1926) seront majorées de 30% pour la première heure, de 50% pour la seconde et les suivantes.

Les heures supplémentaires du dimanche et jours fériés (dérogations temporaires) seront majorées de 50% pour les huit premières heures et de 75% pour les suivantes.

Le repos hebdomadaire sera observé.

### Travail par équipes alternées

Pour le travail à équipes alternées, il n'y aura pas de majoration. Pour le travail à trois équipes alternées, une majoration de 50% sera appliquée pour les heures de travail effectif de nuit, de 22 heures environ à 6 heures.

### Classement par catégories

Tout ouvrier qui se croit autorisé à demander son classement dans une catégorie supérieure, doit d'abord s'adresser directement à son patron.

En cas de désaccord, la question sera portée devant le Jury professionnel composé de quatre membres : deux désignés par les patrons et deux désignés par les ouvriers. Ces derniers devront appartenir à la première catégorie de leur profession.

Au cas où le Jury ne réussirait pas à se mettre d'accord, il sera procédé à un essai professionnel devant le Jury.

Les demandes pour changement de catégories se feront tous les trimestres, à l'exception des ouvriers venus du dehors dont la situation sera réglée au bout d'un mois.

Le syndicat croit pouvoir faire appel aux ouvriers non syndiqués pour que ceux-ci viennent donner leur adhésion au syndicat pour permettre à celui-ci de veiller à l'application des avantages acquis et de continuer son action pour obtenir d'autres améliorations.

Le syndicat vient d'obtenir de 50 à 60 francs d'augmentation par mois, y compris la prime de vie chère; pas un seul camarade ne doit hésiter à adhérer au syndicat, dont la cotisation est de 4 fr. 25 et l'entrée de 4 francs.

Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

## A la Campagne

### Indemnité mobile de vie chère

Autrefois, dans notre région, beaucoup de fermes étaient louées aux cultivateurs moyennant une somme annuelle ; aujourd'hui la plupart d'entre-elles sont devenues des métairies, c'est-à-dire que leur propriétaire jouit de la moitié des bénéfices qu'elles rapportent. C'est ce que m'expliquait mon ami Pierre avec une légère amertume.

« Pensez-vous, me disait-il, je donne à Monsieur l' Marquis la moitié de presque toutes mes ventes : la moitié du bétail, la moitié des céréales, la moitié du lait, la moitié du beurre. Quant aux poulets, je dois lui en fournir deux tous les mois ; ça va bien les années où l'on réussit, mais les autres ?... — Participe-t-il aux frais, votre marquis ? — Oui, il paie la moitié des engrais, la moitié des machines neuves, mais leurs réparations et ce que je donne à mon journalier quand je le prends sont entièrement à ma charge. — En somme, conclu ai-je, vous tirez les marrons du feu, mais ce n'est pas vous qui en mangez le plus. — Oui, c'est bien ça ! — Ainsi, votre marquis se moque de l'augmentation du coût de la vie, ses revenus montent avec lui... Eh ! mais, les vôtres aussi, père Pierre !... Quand nous, ouvriers, nous demanderons une prime de vie chère mobile dont nous parlions l'autre jour et que vous accusez de faire monter les prix, j'espère que vous ne direz plus rien, puisque vous en jouissez. »

Le père Pierre rendu méfiant par l'avantage que je venais de remporter se tut quelques secondes et, à bout d'arguments, se contenta de murmurer suivant son habitude : « C'est tout d'même pas pareille ! »

RURAL.

## NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec peine la mort de notre bon Camarade Charles Coutant, délégué du Syndicat des Cheminots de Nantes-Légé-Rocheservière au Comité Général de l'Union Locale.

Tous ceux qui ont connu et approché Coutant ont pu apprécier ce bon camarade qui ne comptait que des amis au sein de l'organisation syndicale, aussi une assistance nombreuse, composée d'amis, de militants, avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à sa veuve, à sa famille, l'expression de nos sentiments de sincères condoléances.

L'UNION LOCALE DES SYNDICATS.

## CONVOCAATION

Les sociétaires de la Section Nantaise de l'UNION DES COOPÉRATEURS sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le **Dimanche 13 Juin**, à 9 heures, **Bourse du Travail**. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, tout sociétaire absent sera passible d'une amende de 0 fr. 50.

Pour le Bureau de la Section :

Le Secrétaire, E. BREDOUX.

## EN OBSERVANT

### Faites du Sentiment...

Pour avoir pénétré dans le bureau du directeur de la manufacture de Morlaix à l'aide d'un rossignol, L. Brizec, ex-secrétaire de la Fédération unitaire des Tabacs, avait été l'objet d'une radiation des cadres et de poursuites judiciaires.

Quand L. Brizec comprit que son aventure allait lui coûter cher, il n'hésita pas à s'adresser à des adversaires afin de se tirer d'embarras.

Il vint à Paris.

Auray, député-maire de Pantin, et Pierre Laval le reçurent en quémendeur pas très fier.

Il alla plusieurs fois au siège de la Fédération confédérée demander appui.

Dans nos milieux, on pratique facilement le pardon des injures. On a bien tort.

Le cas Brizec montre qu'il est ridicule de faire du sentiment.

Voici les faits :

Les militants placés à la tête de la Fédération confédérée des ouvriers et ouvrières des Tabacs, émus par le désarroi moral de Brizec, décidèrent de faire taire leurs légitimes rancunes envers lui. Ils s'employèrent auprès d'Auray et de Pierre Laval afin d'obtenir le non-lieu devant mettre fin aux poursuites du parquet de Morlaix ; ensuite, auprès du directeur général des manufactures de l'Etat pour arracher une décision de réintégration.

Le 1<sup>er</sup> juin, le directeur général des manufactures de l'Etat écrivait enfin à Siette :

Comme suite à la requête que vous m'avez récemment transmise, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances a décidé, sur ma proposition, en date du 28 mai 1926, de réadmettre à la manufacture de Morlaix l'ouvrier Brizec qui avait été l'objet d'une radiation des cadres, à titre de sanction disciplinaire.

Brizec reprendra son service à l'issue de la période des inventaires.

Il y a trois ou quatre jours, les remerciements de l'intéressé et de ses coreligionnaires ont paru dans l'Humanité.

Un filet venimeux fait savoir qu'il convient de n'accorder aucun crédit aux bruits qui tendent à laisser croire que Brizec a été réintégré dans son ancien poste grâce à l'action des « confédérés ».

C'est l'attitude énergique des huit ou neuf cents adhérents de la Fédération unitaire des Tabacs qui a tout fait...

Comme muflerie, n'est-ce pas, ça se pose là cinq minutes !

Le malheur pour Brizec et son état-major c'est que la Fédération confédérée possède quelques lettres curieuses.

D'autre part, le directeur général des manufactures de l'Etat, écœuré par la note de l'Humanité, a tenu à préciser, devant les représentants de toutes les manufactures, réunis dans son cabinet, que Brizec, de Morlaix, doit sa réintégration au dévouement de Siette et de ses camarades.

Vous verrez que l'Humanité soutiendra cependant le contraire.

Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.

Eugène MOREL.

## A travers les Corporations

### Chez les Ouvriers du Port

La Commission Paritaire instituée par le contrat de travail passé entre le Syndicat des Entrepreneurs de Manutentions Maritimes et le Syndicat des Ouvriers du Port a fixé le taux de l'indemnité de vie chère et des heures supplémentaires, applicable à partir du 1<sup>er</sup> Juin, comme suit :

	Salaires de base	Indemnité vie chère	Total général
Pour les ouvriers			
Travaillant à la journée . . . .	17 »	13 60	30 60
Travaillant aux pièces . . . . .		13 10	
Entrepôts Chambre de Commerce . . . .	16 »	12 40	28 40
Magasins en dehors des quais	14 80	11 50	26 30

soit une augmentation de 2 fr. 20 par jour

Les heures supplémentaires prévues au §

a) sont portées de 4,30 à 5,10

b) sont portées de 4,85 à 5,75

c) sont portées de 5,35 à 6,35

### Aux Usines de Charbons

Les Camarades Charbonniers d'Usines et Ouvriers d'Entretien ont obtenu une augmentation d'indemnité de vie chère de 1 fr. 62 par jour. Cette indemnité, qui était au mois de mars de 1 fr. 15 l'heure, a été portée par décision de la Commission paritaire à 1 fr. 35, à compter du 15 Mai.

## COUPS DE PATTE

### Leur Morale

**Le Parti communiste doit savoir rouler l'adversaire**, tantôt par une pression directe, tantôt par la retraite, tantôt par la ruse, tantôt par des traquenards. **C'est l'esprit même de notre Parti.**

BOUKHARINE.

### La Nôtre

**Le courage, c'est de rechercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques.**

J. JAURÈS.

## La Faucille, le Goupillon et le... Reste

### Le "Grand Soir" et la "petite soirée"

Le 12 décembre dernier, le "camarade" Rakowsky, ambassadeur des Soviets à Paris, donnait une grande réception dans le somptueux hôtel de la rue de Grenelle.

Toute la fine fleur de la finance, de la politique... et du bolchevisme y était invitée.

La tenue de soirée était de rigueur et les simples prolos n'étaient point admis à l'ambassade de la république "ouvrière et paysanne".

Le caviar et le champagne, servis à profusion par une nombreuse domesticité, étaient strictement réservés aux gens chics, à ceux qui ont l'habitude... de regarder les autres travailler.

Partout des tapis profonds et moelleux comme des divans. On dira ce que l'on voudra, mais la "dictature du prolétariat" a tout de même du bon... pour ceux qui l'exercent, et nous comprenons sans peine l'acharnement de ceux qui rêvent de l'établir en France.

Cà et là, sur les canapés, entre deux verres de liqueur fine, entre deux havanes à la marque "ouvrière et paysanne", s'ébauchaient les savantes combinaisons du Front unique.

Vaillant-Couturier et le jeune comte Stanislas de la Rochefoucault.

Marcel Cachin et le vicomte Alain de Léché.

Rakowsky et M. de Monzie

Tout ce monde, paraît-il, s'entendait à merveille pour "plumer la volaille" et faire ripaille aux frais des pauvres moujiks.

Les rares passants attardés sous les fenêtres de l'ambassade pouvaient percevoir l'écho assourdi de la célèbre chanson de circonstance, dont les assistants reprenaient en chœur le refrain :

*Ah ! les poires, les belles poires...*

### Geôles bourgeoises et geôles communistes

Des affiches multicolores, répandues à profusion sur les murs de Nantes, nous font connaître, dans un style indigné, le nombre des années de prison et les milliers de francs d'amende infligés aux communistes, coupables d'avoir prêché la fraternisation aux soldats du Maroc et de la Syrie.

Mais par une coïncidence frappante, une dépêche de Riga nous apprend que depuis plusieurs

jours, 130 socialistes, détenus dans la prison de Tobolsk (Sibérie), par manière de protestation contre le régime inhumain auquel ils sont soumis, refusent toute nourriture. La délégation étrangère du parti socialiste russe a appris que déjà un prisonnier était mort, et un autre mourant.

Nos bolchevistes de Nantes et d'ailleurs pourraient reprendre à leur compte la célèbre apostrophe du réactionnaire Louis Veuillot aux républicains de 1848 :

*Au nom de vos principes nous vous demandons la liberté, mais lorsque nous serons les maîtres — au nom des nôtres — nous vous la refuserons.*

\* \*

### Bourrage de crânes à l'usage des conscrits

Des nuées de papillons adressés aux jeunes conscrits les engagent à s'élever contre le militarisme français, mais ils ne soufflent mot du militarisme russe qui n'est pas moins odieux.

Le seul moyen de mettre fin au militarisme, n'est-ce pas le désarmement général ?

Or, une conférence destinée à préparer ce désarmement doit se tenir bientôt à Genève ; le gouvernement soviétique, sous des prétextes hypocrites, refuse d'y participer.

Dans ces conditions, la conférence projetée n'atteindra pas son but, les peuples continueront à s'armer, tous les ans de nouvelles fournées de conscrits iront s'enfermer dans les casernes et nos communistes continueront à palabrer contre le militarisme !!!

RAMINAGROBIS.

## A Retenir

La convocation que nous reproduisons ci-dessous démontrera mieux que tous les arguments que nous pourrions développer, l'ingérence du Parti Communiste au sein des Syndicats Unitaires.

« L'Humanité » du 21 Mai, en gros caractères, annonçait la convocation suivante, dont voici l'essentiel :

« Les camarades communistes, membres des conseils syndicaux et des C. E. régionale et fédérale, sont priés d'assister à la Réunion du Samedi 22 Mai, au siège du parti. Ordre du jour : Le front unique ; le congrès des délégués de chantiers. Présence du camarade Crémet. »

Lire et faire lire

## LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

C'est le journal complet  
Pour la Famille Ouvrière

Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, 26 BIS, RUE SCRIBE, NANTES

# TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

**Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.**

**En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.**

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

## ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés . . . . .	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	330.000 Francs
Sociétaires . . . . .	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisation Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes

CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

## IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS